

GRAND DAX

AGGLOMÉRATION

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Evolution des documents d'urbanisme - Réalisation
d'études environnementales et d'études dérogatoires
à l'article L111-6 du code de l'urbanisme sur le
territoire du Grand Dax**

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 16 octobre 2026 à 12:00

Communauté d'Agglomération du Grand Dax

20 Avenue de la Gare

CS10075

40102 DAX CEDEX

Tél : 05 58 56 39 40

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Evolution des documents d'urbanisme - Réalisation d'études environnementales et d'études dérogatoires à l'article L111-6 du code de l'urbanisme sur le territoire du Grand Dax
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable.....	5
3 - Conditions relatives au contrat	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	7
5.1 - Documents à produire	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
6.1 - Transmission électronique.....	10
6.2 - Transmission sous support papier	12
7 - Examen des candidatures et des offres	12
7.1 - Sélection des candidatures.....	12
7.2 - Attribution des accords-cadres.....	12
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	13
8 - Echanges électroniques.....	13
9 - Renseignements complémentaires	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	14
9.2 - Procédures de recours	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet la réalisation d'évaluations environnementales et d'études dérogatoires à l'article L111-6 du code de l'urbanisme, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax lorsque ces études sont nécessaires pour faire évoluer les documents d'urbanisme.

Lieu(x) d'exécution : Communauté d'Agglomération du Grand Dax 40100 Dax

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre est passé pour un montant maximum par lot et par période en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

Cet accord-cadre s'inscrit dans l'unité fonctionnelle intitulée « Évolution des documents d'urbanisme », au sein de laquelle :

- un lot a été confié à une centrale d'achats ayant elle-même procédé à leur passation selon une procédure formalisée. En application de l'article L.2113-4 du Code de la commande publique, le Grand Dax est ainsi réputé avoir respecté ses propres obligations de publicité et de mise en concurrence pour ce lot (lot 03 : Suivi de la modification simplifiée n°1 du SCoT et de la révision n°1 du PLUi-H - en cours) ;
- Deux lots ont été passés sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux dispositions des articles R2122-8 et R2123-1 2° du code la commande publique (lot 01 : Observatoire de la consommation foncière - en cours - lot 02 : Analyse des marchés immobiliers et des dynamiques - en cours).

Le lot 04 de la présente consultation fera l'objet d'un accord-cadre « composite » conclu avec un seul opérateur économique. Ce lot correspond pour partie à un marché ordinaire et pour partie à un accord-cadre à marchés subséquents.

Les prestations relevant de la partie "marché ordinaire" concernent la réalisation d'une évaluation environnementale systématique rendue nécessaire conformément à l'article L.104-1 et suivants, R.104-12 du Code de l'urbanisme, ainsi qu'au décret [n° 2021-1345 du 13 octobre 2021](#), dans le cadre de l'évolution du PLUi-H pour **le projet de modification n°5**.

Les prestations relevant de la partie "accord-cadre à marchés subséquents" sont toutes les autres évaluations environnementales et études cas par cas nécessaires à l'évolution des documents d'urbanisme du Grand Dax.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lots :

- Lot 04 : Evaluations environnementales et études cas par cas ;
- Lot 05 : Etudes dérogatoires à l'article L.111-6 du code de l'urbanisme.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
79311000-7	Services d'études

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.7 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations. Sous réserve des reconductions éventuelles la prochaine consultation pourrait intervenir au 2^{ème} semestre 2030.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Toutefois, en cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée mais non imposée par le pouvoir adjudicateur, est un groupement conjoint avec mandataire solidaire ou un groupement solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Pour chaque lot, les candidats se présentent dans les conditions suivantes :

L'équipe devra comprendre :

- un écologue
- un paysagiste DPLG.

La preuve doit être fournie par le candidat et peut se faire par tous moyens.

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

2.4.1 – Conditions d'exécution à caractère environnemental

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.4.2 - Engagement sur le respect mutuel et la lutte contre les comportements sexistes dans l'exécution du marché (*axe social – Objectif 2 – Action 3 de la politique d'achats responsables du Grand Dax*)

Le Grand Dax attache une importance particulière au respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes et, plus largement, à la lutte contre toute forme de discrimination dans le cadre de l'exécution de ses marchés publics.

À ce titre, tout comportement inapproprié, qu'il s'agisse d'attitudes, de propos ou de pratiques portant atteinte à la dignité des personnes, notamment à caractère sexiste, envers les usagers et usagères, ne sera pas toléré.

Le Grand Dax veille également à ce que l'ensemble des moyens humains mobilisés pour l'exécution du marché puissent exercer leurs missions dans un climat fondé sur le respect mutuel, la courtoisie et la dignité.

Conformément aux articles L.3221-2 et suivants du Code du travail, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de valeur égale doit être respectée. Tout manquement constaté au cours de l'exécution du marché pourra entraîner la résiliation du marché pour faute grave, conformément à l'article L.2195-3 1° du Code de la commande publique.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Sur fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Un acte d'engagement (AE) et ses annexes par lot ;
- Le cahier des clauses particulières (CCP) commun aux deux lots ;
- Un cadre de mémoire technique par lot à compléter par les candidats ;
- Le règlement de la consultation (RC) ;
- Le DUME en version XML (document «79v600xh»). La version XML du DUME sert uniquement à remplir le document en version électronique sur le site indiqué à l'article 5.1

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <http://www.grand-dax.fr> ou <https://demat-ampa.fr> (référence : 26GD098). Il est vivement conseillé à

l'ensemble des candidats de s'inscrire et de s'identifier sur la plateforme de téléchargement afin de recevoir les "alertes de nouveaux documents". Les candidats sont informés que dans le cadre des échanges électroniques, l'utilisation de pseudonymes est interdite.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats de chaque lot :

L'équipe devra comprendre :

- **un écologue**
- **un paysagiste DPLG.**

La preuve doit être fournie par le candidat et peut se faire par tous moyens.

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

En outre l'équipe doit maîtriser la totalité des disciplines concernées par l'objet du lot auquel il répond et, notamment, avoir des compétences avérées en :

- maîtrise des méthodes et outils d'évaluation environnementale stratégique ;
- bonnes qualités relationnelles et rédactionnelles,
- qualité d'animation et de communication.

Pour présenter leur candidature, les candidats **pourront fournir un DUME** en complétant le DUME joint au dossier de consultation ou un DUME électronique en le complétant directement sur le site suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Pour cela, les candidats devront suivre la démarche suivante :

Au préalable, enregistrer sur votre ordinateur le document «**79v6ooxh**» fourni en version XML dans le présent DCE

1. Cliquer sur « ENTREPRISE » puis dans l'encadré « Vous êtes une entreprise, vous souhaitez : » cliquer sur « RÉPONDRE A UN DUME » ;
 2. Pour y répondre, taper l'identifiant «**79v6ooxh**» dans l'encadré « Identifiant DUME de votre client » ou cliquer sur l'encadré « Déposez le DUME de votre client » puis « puis sélectionner le document «**79v6ooxh**» fourni en version XML que vous avez préalablement enregistré sur votre ordinateur ;
 3. Ensuite, aller dans le menu déroulant pour choisir l'identifiant que vous souhaitez renseigner : Siret ou N° TVA Intracommunautaire ou structure hors UE ou RIDET ou N° Tahiti. Une fois, le type d'identifiant sélectionné, taper dans l'encadré « Identifiant » le numéro correspondant puis cliquer sur « Suivant » ;
 4. La page s'affichant concerne la « Partie I: Informations concernant la procédure de passation et de marché et de l'Acheteur » du DUME, aucun champ n'est ici à remplir, vous pouvez cliquer une nouvelle fois en bas de la page sur « Suivant » ;
 5. Aller dans « Partie II: Informations concernant l'opérateur économique » et compléter et vérifier les informations vous concernant dans les rubriques A, B, C et D puis cliquer sur « Suivant » ;
- Attention les champs suivis d'un * doivent obligatoirement être complétés pour accéder à la page suivante.
6. Aller dans « Partie III : Motifs d'exclusion à prendre en compte dans le marché » et si vous n'êtes pas dans l'un des cas d'interdiction obligatoires et/ou facultatifs de soumissionner visés aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du code de la commande publique (A - Motifs liés à des condamnations pénales ; B - Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale ; C - Motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle ; D - Motifs d'exclusion purement nationaux), cocher « oui » puis cliquer sur « Suivant »
 7. Aller dans « Partie IV : Critères de sélection » et compléter les champs suivants :

B Capacité économique et financière

- Chiffre d'affaires annuel général, (la période de référence est les 3 dernières années) ;
- Chiffre d'affaires annuel spécifique, (la période de référence est les 3 dernières années) ;
- Chiffre d'affaires depuis la date de création de l'opérateur économique, le cas échéant, si les informations concernant le chiffre d'affaires (général ou spécifique) ne sont pas disponibles pour toute la période requise.

C Capacité technique et professionnelle

- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire.

8. Une fois ces champs complétés, cliquer sur « Suivant »

9. Aller dans « Partie VI : Déclarations finales » et compléter les champs « Dates » et « Localisation » puis cliquer sur « Etape suivante »

10. Cliquer sur « Finaliser »

11. Cliquer sur « Aperçu », un aperçu du document complété doit s'afficher

12. Aller dans l'encadré « Exporter votre DUME » cliquer sur « XML + PDF » (vous permettant d'avoir les versions .pdf et .XML du DUME complété) puis cliquer sur « Télécharger »

13. Enregistrer le dossier en version .zip sur votre ordinateur sans en changer le nom et le joindre tel quel à votre proposition au titre de votre candidature.

Les candidats peuvent, également, fournir un DUME électronique via la plateforme de la Commission européenne accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre pour le lot 04 :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cadre de mémoire technique présentant pour la prestation relative à la réalisation d'une évaluation environnementale pour la procédure de projet de modification n°5 du PLUi-H du Grand Dax : I. La méthodologie et gestion de projet proposés dans le respect du cadre établi dans le CCP : phases de la procédure, compétences mobilisées, méthodes proposées (réunions, visites ou études de terrain, échanges entre le bureau d'études et le Grand Dax notamment...) – 3 pages maximum ; II. Le planning de réalisation proposé (en jours) conformément aux délais imposés dans le CCP à joindre en annexe ; III. Les moyens mis en œuvre par le prestataire dans le cadre de la réalisation de la mission pour réduire son impact environnementale (mesures de limitation des déplacements, types de transport privilégiés, démarche mise en œuvre pour alléger l'impact carbone des flux numériques de ses livrables etc...) – 2 pages maximum. <u>Le candidat devra veiller à respecter le nombre de pages maximum imposé dans le cadre de mémoire technique (Hors annexes) toutes les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte dans l'analyse.</u> <u>En cas de groupement, le candidat ne doit fournir qu'un seul cadre de mémoire technique pour l'ensemble des membres du groupement.</u>	Non

Pièces de l'offre pour le lot 05 :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui

Le cadre de mémoire technique présentant : I. La méthodologie et gestion de projet du cas pratique dans le respect du cadre établi dans le CCTP : phases de la procédure, compétences mobilisées, méthodes proposées (réunions, visites ou études de terrain, échanges entre le bureau d'études et le Grand Dax notamment...) - 3 pages maximum ; II. Le planning de réalisation proposé (en jours) à joindre en annexe ; III. Les moyens mis en œuvre par le prestataire dans le cadre de la réalisation de la mission pour réduire son impact environnementale (mesures de limitation des déplacements, types de transport privilégiés, démarche mise en œuvre pour alléger l'impact carbone des flux numériques de ses livrables etc...) – 2 pages maximum. <u>Le candidat devra veiller à respecter le nombre de pages maximum imposé dans le cadre de mémoire technique (Hors annexes) toutes les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte dans l'analyse.</u> <u>En cas de groupement, le candidat ne doit fournir qu'un seul cadre de mémoire technique pour l'ensemble des membres du groupement.</u>	Non
---	-----

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

La transmission des documents sur un support papier, sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...), par télécopie ou par courriel n'est pas autorisée et entraînera l'irrégularité de la candidature et de l'offre.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour le dépôt des candidatures et des offres, la taille maximale autorisée par fichier est de 1 Go. En revanche, le volume total cumulé des fichiers ainsi que leur nombre ne sont pas limités. Il est recommandé, en cas de transmission de plusieurs documents, de regrouper ceux-ci dans un ou plusieurs dossiers compressés afin d'en faciliter le dépôt.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Si un virus est détecté dans la copie de sauvegarde ou si elle n'a pas été ouverte alors elle est détruite. Cependant, si elle a été ouverte, elle est conservée pendant une durée minimale de cinq ans (article R. 2184-8 du code de la commande publique).

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Grand Dax
Service de la Commande Publique
20 Avenue de la Gare
CS10075
40102 DAX CEDEX

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

Format Word («.doc») (version Word 97 et postérieures) ou Open Office writer (.odt) · Format Acrobat («.pdf») (version Acrobat 5 et postérieures) · Format Excel («.xls») (version Excel 97 et postérieures) ou OpenOffice calc (.odt)

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire au stade du dépôt de l'offre. Les candidats peuvent donc transmettre sur le profil d'acheteur une offre non signée. Toutefois, la signature électronique de l'offre sera exigée du candidat provisoirement retenu, avant notification d'attribution. Ainsi les candidats ne disposant pas de certificat de signature à la date de remise des offres sont invités à l'acquérir dans les meilleurs délais afin de pouvoir, le cas échéant, signer électroniquement le marché qui leur serait attribué.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'annexe 12 du code de la commande publique relative à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée à un niveau de garantie élevé, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS deux étoiles ou plus demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°04 :

Le critère "Prix des prestations" (coefficient 35 %, soit une note sur 35) sera analysé au regard du montant TTC de la prestation indiqué par le candidat dans son acte d'engagement.

Le critère « valeur technique » (coefficient 50%, soit une note sur 50) sera analysé à partir des éléments du cadre de mémoire technique concernant, pour la prestation relative à la réalisation d'une évaluation environnementale pour la procédure de projet de modification n°5 du PLUi-H du Grand Dax, la méthodologie et gestion de projet dans le respect du cadre établi dans le CCP : phases de la procédure, compétences mobilisées, méthodes proposées (réunions, visites ou études de terrain, échanges entre le bureau d'études et le Grand Dax notamment...).

Le critère "Délai de réalisation" (coefficient 5 %, soit une note sur 5) sera analysé au regard du planning de réalisation proposé, conformément aux délais imposés dans le CCP, et joint en annexe du cadre de mémoire technique du candidat.

Le critère "performance environnementale de l'offre" (coefficient 10 %, soit une note sur 10) sera analysé au regard des moyens mis en œuvre par le prestataire dans le cadre de la réalisation de la mission pour réduire son impact environnemental (mesures de limitation des déplacements, types de transport privilégiés,

démarche mise en œuvre pour alléger l'impact carbone des flux numériques de ses livrables etc...) présentés dans son cadre de mémoire technique.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Pour le lot n°05 :

Le critère "Prix des prestations" (coefficient 30 %, soit une note sur 30) sera analysé au regard du montant TTC de la prestation indiqué par le candidat dans son acte d'engagement.

Le critère « valeur technique » (coefficient 50%, soit une note sur 50) sera analysé à partir des éléments du cadre de mémoire technique concernant la méthodologie et gestion de projet dans le respect du cadre établi dans le CCP : phases de la procédure, compétences mobilisées, méthodes proposées (réunions, visites ou études de terrain, échanges entre le bureau d'études et le Grand Dax notamment...).

Le critère "Délai de réalisation" (coefficient 10 %, soit une note sur 10) sera analysé au regard du calendrier du cas pratique joint en annexe du cadre de mémoire technique du candidat.

Le critère "performance environnementale de l'offre" (coefficient 10 %, soit une note sur 10) sera analysé au regard des moyens mis en œuvre par le prestataire dans le cadre de la réalisation de la mission pour réduire son impact environnemental (mesures de limitation des déplacements, types de transport privilégiés, démarche mise en œuvre pour alléger l'impact carbone des flux numériques de ses livrables etc...) présentés dans son cadre de mémoire technique.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que :

- le pouvoir adjudicateur récupère, via le profil d'acheteur ou tout autre support autorisé, les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. A défaut de pouvoir les récupérer, le candidat devra alors les produire au pouvoir adjudicateur.
- le candidat produise les pièces de son offre au format .pdf pour lesquelles une signature est exigée si elles n'avaient pas été produites initialement ou si l'offre a été modifiée depuis son dépôt initial.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours. Il est rappelé au candidat que le scan (numérisation) d'une signature manuscrite n'a pas valeur de signature électronique et que la seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'acte d'engagement du candidat. Ainsi, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée fera l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Le candidat est toutefois invité à privilégier les formats XAdES et PAdES qui constituent les formats de signature utilisés par le pouvoir adjudicateur.

8 - Echanges électroniques

Pour les échanges électroniques à intervenir en cours de procédure, les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur adressera ses correspondances à l'adresse électronique de l'expéditeur de l'offre sur le profil d'acheteur.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est la suivante :

Tribunal Administratif de Pau

50 Cours Lyautey

64010 PAU CEDEX

Tél : 05 59 84 94 40

Télécopie : 05 59 02 49 93

Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Adresse Internet (U.R.L) : <http://www.telerecours.fr>